

Lutte contre l'incendie sur les aérodromes suisses

Cette affiche est conçue à titre d'aide et ne constitue pas une checklist exhaustive.
 La Directive AD I-001 (Directive RFF) de l'OFAC fait foi.
 En cas d'accident, le plan d'urgence officiel de l'aérodrome doit être suivi.

Procédure d'alarme



Extinction d'aéronefs équipés d'un BPS (Ballistic Parachute System)

1. Repérer les symboles d'avertissement et informations sur la construction, ou consulter le registre matricule des aéronefs de l'OFAC via le QR code
2. Repérer l'emplacement de l'agent propulsif, du parachute et de son orifice d'éjection (repérer les symboles d'avertissement)
3. Etablir une zone de sécurité : cône de projection de 100 m x 30 m
4. Contacter le SESE via la **REGA 1414**
5. Si besoin, demander l'intervention de l'équipe de déminage (via la Police 117)



Procédé pour les avions électriques – Attention aux feux de batterie !

Le danger n'est souvent pas visible à l'œil nu :

- État de la batterie ?
- Danger électrique ?
- L'avion est-il vraiment éteint ? Attention : hélice à l'arrêt ne signifie pas moteur éteint !

1. Eviter tout contact avec les composants haute tension et débrancher l'avion du chargeur
2. Incendie de batterie naissant : si possible, déplacer l'avion électrique vers une zone sûre. Ne pas s'exposer aux vapeurs (y compris la fumée blanche)
3. Identifier le type d'avion via le registre matricule des aéronefs ou via la tour de contrôle
4. Transmettre de manière proactive toutes les informations techniques importantes aux services de secours (mode de propulsion, état de l'aéronef, fiches de données de sécurité, BPS)

